



Don par testament

Laissez un héritage durable qui soutient le sport



POURQUOI FAIRE UN DON?

VOTRE DON PEUT AVOIR UN IMPACT SUR LES BOULISTES
POUR LES ANNÉES À VENIR.

Nous croyons que le boulingrin devrait être apprécié par tous les Canadiens. Faire un don testamentaire peut nous aider à faire de cette vision une réalité. D'un océan à l'autre, nous nous efforçons de rassembler les Canadiens par le biais du boulingrin. Votre soutien peut nous aider à faire en sorte que les générations futures puissent participer à ce merveilleux sport qu'est le boulingrin.

« Un don
successoral à Bowls
Canada Boulingrin
est une excellente
façon de partager
votre passion pour
le boulingrin, qui ne
vous coûte rien
aujourd'hui. »

- Kathryn MacGregor
membre du Stanley Park LBC
et du Calgary LBC



LEGS

Qu'est-ce qu'un legs?

Un legs est un don que vous faites par le biais de votre testament. Votre don peut prendre plusieurs formes : argent, biens, titres, etc.

Comment fonctionne un legs?

Dans votre testament, vous indiquez généralement ce que vous souhaitez léguer, et à qui. Vous pouvez choisir de léguer à BCB une somme d'argent spécifique ou un pourcentage de la valeur de l'ensemble de vos biens.

Faire un legs peut être aussi simple que d'insérer un paragraphe dans votre testament.

Un don dans votre testament est une façon simple et réfléchie de soutenir le boulingrin au Canada.



TYPES DE LEGS

IL EXISTE DIFFÉRENTES FAÇONS DE FAIRE UN LEGS

Legs spécifique

Vous souhaitez faire un don d'un montant spécifique à BCB.

Formulation suggérée : « Je donne à Bowls Canada Boulingrin la somme de (indiquer le montant en dollars). »

Legs résiduel

Vous souhaitez laisser une partie de votre succession à BCB après le paiement de toutes les dettes et legs spécifiques.

Formulation suggérée : « Je donne à Bowls Canada Boulingrin la totalité (ou le pourcentage indiqué) du reste, du résidu et du reliquat de ma succession. »

Legs conditionnel

Vous souhaitez laisser une partie ou la totalité de votre succession à BCB uniquement si d'autres bénéficiaires de votre testament décèdent avant vous.

Formulation suggérée : « Si (indiquer le nom du bénéficiaire) ne me survit pas, alors je donne tout le reste, le résidu et le reliquat de ma succession à Bowls Canada Boulingrin. »



« MON DON PEUT
CONTRIBUER À RÉDUIRE
LES DROITS DE
SUCCESSION SUR MA
DERNIÈRE DÉCLARATION
DE REVENUS, LAISSANT
AINSI PLUS POUR MES
PROCHES »

- ANNE MATHEWSON
MEMBRE DU NUTANA LBC



EXEMPLE DE FORMULATION D'UN LEGS

PARTAGEZ CET EXEMPLE AVEC
VOTRE AVOCAT LORS DE LA
RÉDACTION DE VOTRE
TESTAMENT :

Par la présente, je donne et lègue à Bowls Canada Boulingrin,
ou à ses successeurs en intérêt, dont les bureaux sont situés
au 2451, promenade Riverside, Ottawa (Ontario) K1H7X7,
numéro d'entreprise 13126272RR0001, la somme de
----- \$ (ou ----- % de ma succession résiduelle),
à l'exclusion de mes dons à vie, le cas échéant, qui seront
utilisés pour les priorités les plus urgentes de Bowls Canada
Boulingrin, telles que déterminées par son conseil
d'administration à sa seule discrétion.



NOUS CONTACTER

Tél: 1-800-567-2695 | **Courriel:** office@bowlscanada.com
www.bowlscanada.com

Veillez prendre note que le contenu de ce document est fourni à titre d'information seulement et ne doit pas être interprété comme un conseil juridique ou fiscal. Les personnes sont priées de consulter leur avocat lorsqu'elles envisagent des options de planification successorale.